



Décision de l'Assemblée plénière | 21 mars 2024

## Titres complémentaires dans la formation professionnelle supérieure ; positionnement : décision

### Considérations du Secrétariat général

- 1 Lors du Sommet de la formation professionnelle du 20 novembre 2023, ses membres ont approuvé le lancement du processus politique lié au projet *Positionnement des écoles supérieures*. Une révision de la loi sur la formation professionnelle (LFPPr) doit en particulier permettre de créer des bases légales pour compléter comme suit les titres actuels de la formation professionnelle supérieure :
  1. a Brevet fédéral (examen professionnel) → ajout de la mention *Professional Bachelor* dans les trois langues officielles
  1. b Diplôme décerné par une école supérieure (ES) → ajout de la mention *Professional Bachelor* dans les trois langues officielles
  1. c Diplôme fédéral (examen professionnel supérieur) → ajout de la mention *Professional Master* dans les trois langues officielles
- 2 Une discussion tenue lors de l'assemblée annuelle de la CDIP des 26 et 27 octobre 2023 à Neuchâtel avait précédé cette décision des membres du sommet. Dans sa propre décision, l'Assemblée plénière avait précisé que la CDIP attendait de la Confédération que cette dernière l'écoute encore et l'associe à l'élaboration du projet de révision de la LFPPr avant que celui-ci ne soit mis en consultation.
- 3 Les échanges avec la direction du SEFRI se sont tenus lors de la séance du Comité du 25 janvier 2024, durant laquelle il a été possible de tirer au clair un grand nombre de questions en suspens. Le projet de loi continue néanmoins de susciter le débat, raison pour laquelle le Comité a renoncé à soumettre une proposition à l'Assemblée plénière.
- 4 Les discussions menées dans les organes étant également n'ayant pas fait l'unanimité, la CDIP doit se demander s'il est opportun qu'elle prenne position dans le contexte de la procédure de consultation prévue pour la révision de la LFPPr (du 12 juin au 4 octobre 2024).

### Décision de l'Assemblée plénière

La CDIP renonce à prendre position.

Berne, le 21 mars 2024

### Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière :

sig.

Susanne Hardmeier | Secrétaire générale

Notification :

- Membres de la Conférence
- CSFP

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

261.310-3.2.2 PM/bop